

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1868.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1865, est établi sur une force moyenne de 40,141 hommes et 8797 chevaux.

Comparé à l'effectif qui sert de base au Budget de 1864, l'effectif, pour l'exercice 1865, est augmenté d'un trompette-major porté en plus à l'école de cavalerie et d'un maréchal des logis, deux brigadiers et douze gendarmes à cheval.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1865, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 193,296 75

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire	fr. 60,000 »
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries	9,100 »
Vente de chevaux de réforme et matériel hors de service	58,818 »
Loyer des herbages de fortification, et pêche des fossés, etc.	64,078 75
Remboursements divers	1,300 »
SOMME ÉGALE.	fr. 193,296 75

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs provenant de droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures, transport de troupes et de matériel par le chemin de fer, port de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère, timbres de requêtes adressées par des particuliers, droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arêts et exploits; contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour le service du Département de la Guerre, pour l'exercice de 1865, s'élèvent à la somme de. . fr. 34,904,950 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes. fr.	32,656,952	34
— extraordinaires et temporaires	103,747	66
Pour l'entretien du corps de la gendarmerie	2,144,270	»
TOTAL ÉGAL. fr.	34,904,950	»

Le crédit général pour 1864 a été voté au chiffre de 34,952,100 francs. En conséquence, l'ensemble des crédits demandés pour l'exercice 1865, comparé à celui du Budget alloué pour 1864, présente une diminution de 47,150 francs.

Cette diminution se trouve expliquée par les détails qui suivent :

SAVOIR :

CHAPITRE I^{er}.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés civils. — Charges extraordinaires et temporaires.*

Diminution fr. 650 »

Traitement d'un employé en non activité, décédé.

CHAPITRE II.

ART 6. — *État-major général.*

Diminution fr. 308 10

Suppression des rations de fourrages allouées en plus en 1864 pour l'année bissextile.

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution . . . fr. 40 30

Pour le même motif.

ART. 8. — *Intendance militaire.*

Diminution fr. 19 50.

Pour le même motif.

CHAPITRE III.

ART. 9. — *Service de santé des hôpitaux.*

Diminution. . . fr. 3 90

Suppression des rations de fourrages allouées en plus en 1864 pour l'année bissextile.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Diminution . . fr. 23,033 48

Suppression des allocations portées au Budget de 1864 pour l'année bissextile.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Diminution. . . fr. 6419 86

Pour le même motif.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Diminution. . . . fr. 5029 25

Pour le même motif.

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Diminution. . . fr. 865 76

Pour le même motif.

ART. 16. — *Traitement et solde des compagnies d'administration.*

Diminution. . . . fr. 492 80

Pour le même motif.

CHAPITRE V.

ART. 17. — *École militaire. — État-major, corps enseignant et solde des élèves.*

Diminution. fr. 309 22

Résultant de la suppression des allocations portées au Budget de 1864 pour l'année bissextile sur la solde des élèves.

ART. 18. — *Dépenses de l'administration de l'École militaire.*

Diminution. . . . fr. 4 »

Pour suppression des allocations portées au Budget de 1864 pour l'année bissextile sur la solde des domestiques.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

ART. 22. — *Pain.*

Diminution fr. 5642 98

Pour suppression des 35,269 rations portées en plus au Budget de 1864 pour l'année bissextile.

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Diminution. fr. 11,844 93

Pour suppression des 7124 rations de fourrages pétitionnées en plus au Budget de 1864, par suite de l'année bissextile et de la diminution des chevaux de grosse cavalerie en sus du complet, remplacés par des chevaux de cavalerie légère.

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Diminution. fr. 543 68

Pour suppression de l'allocation pétitionnée en plus au Budget de 1864 pour 2549 journées de couchage résultant de l'année bissextile.

CHAPITRE IX.

ART. 30. — *Traitements divers et honoraires.*

Diminution. . . fr. 11,049 12

Fr. 11,044 40 résultant de modifications dans l'effectif des officiers en disponibilité, non activité et réforme.

2 12 suppression d'une journée de solde portée en plus en 1864, année bissextile, pour un sous-lieutenant de corps franc en non activité de service.

2 60 suppression de deux rations de fourrages portées en plus en 1864, année bissextile.

Fr. 11,049 12 somme égale.

CHAPITRE X.

ART. 31. — *Pensions et secours.*

Diminution. fr. 540 »

Résultant du départ d'un des deux réfugiés politiques qui recevaient un secours et qui a été rapatrié.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

Dépenses imprévues.

Diminution. fr. 84 54

Pour arrondir le chiffre total du Budget.

CHAPITRE XII.

ART. 34. — *Gendarmerie. (Traitement, solde et accessoires).*

Augmentation. fr. 19,731 24

Résultant : 1° d'augmentation de l'effectif organique . . . fr. 25,000 »

2° Diminution 5,268 76

Résultant de la suppression des allocations pétitionnées en plus
au Budget de 1864, pour l'année bissextile.SOMME ÉGALE. . . . fr. 19,731 24

Les augmentations de l'effectif organique dont il est fait mention plus haut, résultent de la création de nouvelles brigades de gendarmerie réclamées par les besoins urgents du service dans les localités ci-après indiquées :

1° Oost-Rousebeke, Eeghem et Oostvleren (Flandre occidentale);

2° Gosselies, province du Hainaut.

L'augmentation de l'effectif consiste en :

2 maréchaux de logis à cheval;

2 brigadiers à cheval;

16 gendarmes à cheval;

20 hommes et une augmentation de 20 chevaux.

La somme nécessaire pour cette augmentation d'effectif s'élève
réellement à fr. 29,502 »

mais par suite de l'incomplet de l'effectif en solde, il a été porté pro-
visoirement en augmentation sur l'incomplet, et congé 4,504 »

RESTE ÉGAL. . . . fr. 25,000 »

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre, et de
l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la
Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exer-
cice 1865, à la somme de *trente-quatre millions neuf cent
quatre mille neuf cent cinquante francs* (54,904,950 francs),
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ostende, le 1^{er} septembre 1864.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

B^{on} CHAZAL.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1865.

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1865		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	CHAPITRE I^{er} ADMINISTRATION CENTRALE			
1	Traitement du Ministre	21,000	,	
2	— des employés civils	154,810		
3	Supplément aux officiers et aux sous officiers employés au Departement Guerre	16,000 °	"	350,810 °
4	Matériel	40,000 °	,	
5	Dépôt de la guerre	19,000 °	100,000 °	
	CHAPITRE II. ETATS MAJORS			
6	Traitement de l'état major général	840,270 80	.	
7	— — des provinces et des places	337,225 70	"	1,345,425 °
8	— du service de l'intendance	165,928 50	"	
	CHAPITRE III SERVICE DE SANTÉ DES HOPITAUX			
9	Traitement des officiers de santé	244,879 °		
10	Nourriture et habillement des malades, entretien des hôpitaux	574,750		939,629 °
11	Service pharmaceutique	120,000 °	"	
	CHAPITRE IV SOLDE DES TROUPES			
12	Traitement et solde de l'infanterie Les crédits qui resteront disponibles, à la fin de l'exercice, sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le <i>Personnel</i> , pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve	13,313,175 °	"	21,507,981 25
13	Traitement et solde de la cavalerie	3,818,590 °	"	
14	— — de l'artillerie	3,217,808 25	"	
15	— du génie	873,410 °	"	
16	— — des compagnies d'administration Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance	285,200 °	"	
	A REPORTER fr	24,041,845 25	100,000 °	24,441,845 25

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1865		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT fr	24,041,845 25	100,000 »	24,141,845 25
	CHAPITRE V.			
	ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	179,816 18	»	208,819 91
18	Dépenses d'administration	20,003 75	»	
	CHAPITRE VI.			
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE			
19	Traitement du personnel des établissements	48,500 »	»	848,500 »
20	Matériel de l'artillerie	800,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	MATÉRIEL DU GÉNIE			
21	Matériel du génie	700,000 »	»	700,000 »
	CHAPITRE VIII.			
	PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS			
22	Pain	1,903,351 36	»	6,571,648 57
23	Fourrages en nature	3,110,000 85	»	
24	Casernement des hommes	632,506 36	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	70,000 »	»	
29	Remonte	580,790 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES			
30	Traitements divers et honoraires	136,725 40	775 80	167,499 20
31	Frais de représentation	50,000 »	»	
	CHAPITRE X.			
	PENSIONS ET SECOURS			
32	Pensions et secours	103,150 »	2 975 86	106,125 86
	A REPORTER. fr	52,640,689 15	105,747 66	52,744,436 79

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT.	32,640,680 13	103,747 66	32,744,436 79
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	10,245 21	"	10,245 21
		32,656,052 34	103,747 66	32,760,680 "
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,144,270 "	"	2,144,270 "
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	34,801,202 34	103,747 66	34,904,950 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 1^{er} septembre 1864.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

B^{on} CHAZAL.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1865.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	"	Traitement du Ministre	21,000 "	"	
2	{	— des fonctionnaires et employés civils fr. 132,800 "	154,810 "	154,810 "	"
		— des huissiers, messagers et gens de service 22,010 "			
3	{	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. fr. 10,000 "	16,000 "	"	"
		— aux sous-officiers — — — — — 6,000 "			
Matériel.					
4	{	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais fr. 18,000 "	40,000 "	"	
		Chauffage et éclairage 7,600 "			
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, assurance contre incendie, etc 14,400 "			
Dépôt de la guerre.					
5	{	a. Reconnaissances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes 10,000 "	19,000 "	100,000 "	
		b. Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 100,000 "			
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			250,810 "	100,000 "	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	21,000 "	21,000 "	"	"	
	154,810 "	155,460 "	"	650 "	
	16,000 "	16,000 "	"	"	
	40,000 "	40,000 "	"	"	
	119,000 "	119,000 "	"	"	
	350,810 "	351,460 "	"	650 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.					
ÉTATS-MAJORS.					
<i>État-major général.</i>					
Officiers généraux.					
SECTION D'ACTIVITÉ.					
	EFFECTIF.				
	NOMBRES.	CHEVACS			
	9	50	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
	18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . 228,600 »		
	27	90		395,100 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,975 50		
				393,124 50	
SECTION DE RÉSERVE.					
	2	6	Lieutenants-généraux non employés, à . . fr. 11,100 . fr. 22,200 »		
	4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . 40,640 »		
	6	14		62,840 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 514 20		
				62,525 80	
a.			TOTAL. . . fr. 455,650 30		
A DÉDUIRE :					
			Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) 18,500 »		
			De laquelle somme il faut déduire le supplément de traitement à accorder au général-major, chargé de l'intérim du commandement dont le lieutenant-général Ministre de la Guerre est titulaire. 2,000 »		
				16,500 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 82 50		
				16,417 50	
			RESTE. . . fr. 439,232 80		
Corps d'état-major.					
	3	9	Colonels, à fr. 9,500 . . fr. 28,500 »		
	3	6	Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 21,300 »		
	6	12	Majors, à 6,500 . . . 37,800 »		
	24	48	Capitaines de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe, au traitement moyen de 4,500 . . 108,000 »		
b.	8	24	Lieutenants, à 3,250 . . . 26,000 »		
	8		Sous-lieutenants, à 2,800 . . . 22,400 »		
	52	90		244,000 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,220 »		
				242,780 »	
			A REPORTER. . . fr. 682,012 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX			
		85 205	REPORT. fr. 682,012 80		
			Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
			Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir		
		" 1	Major d'infanterie 1 à . . fr. 800 . . fr. 800 .		
		" 12	Capitaines d'infanterie de 1 ^{re} classe, 6 à . . . 1,300 . . . 7,800 .		
		" 10	— — de 2 ^e — 5 à . . . 1,000 . . . 5,000 .		
		" 8	Lieutenants d'infanterie 4 à . . . 1,150 . . . 4,600 .		
c.		" 1	Capitaine commandant d'artillerie, 1 à . . . 500 . . . 500 .		
		" 1	Lieutenant d'artillerie. 1 à . . . 500 . . . 500 .		
		" 1	Capitaine en 1 ^{er} du génie 1 à . . . 500 . . . 500 .		
		" 34		19,700 .	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 98 50		
				19,601 50	
		85 237	TOTAL. fr. 701,614 30		
6 (suite)			Indemnité de fourrages.		
d.			237 chevaux $\times$ 505 = 86,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . fr. 112,456 50		
			Frais de bureau.		
			18 généraux-majors, chargés du commandement des brigades et d'autres fonctions, à 500 francs. fr. 9,000 .		
		4	de la section de réserve, commandants de province et de place a) 4,800 .	840,270 80	
e.			Pour les 4 divisions territoriales, à 2,500 10,000 .		
		— 2 —	de cavalerie, à 600 1,200 .		
			Président du comité d'état-major 1,200 .		
				26,200 .	
			A REPORTER. fr. 840,270 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
840,270 80	840,578 90	"	308 10	
				a) Cette somme sera répartie tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
840,270 80	840,578 90	"	308 10	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.		LITTÉRA des développements.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.		840,270 80	"
				État-major des provinces et des places.			
				État-major des provinces.			
a.	{	5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 "		
		"	9	Supplément de traitement aux 9 lieutenants ou sous-lieutenants aides de camp des commandants de province, à 640 francs.	5,760 "		
		5	10		56,560 "		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	282 80		
					56,277 20		
				État-major des places			
b.	{	3		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr	7,500	22,500 "	
		12		— de 2 ^e — , à	5,500	66,000 "	
		6		— de 3 ^e — , à	4,500	27,000 "	
		3 a) 12		Majors, à	3,800	11,400 "	
		5		Adjutants de 1 ^{re} classe, à	5,000	15,000 "	
		14		— de 2 ^e — , à	2,400	33,600 "	
		13		— de 3 ^e — , à	1,900	24,700 "	
					200,200 "		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,001 "		
					199,199 "		
				Portiers-consignes.			
c.	{	10	"	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr.	350	3,500 "	
		54	"	— de 2 ^e — , à	300	10,200 "	
		44	"			13,700 "	
					337,225 70		"
				Aumôniers.			
d.		Traitement de 35 aumôniers et desservants				35,200 "	
					504,576 20		
				Indemnité de fourrages.			
e.		31 chevaux X 365 = 11,315 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e fr				14,709 50	
				Frais de bureau.			
f.	{	5		commandants de province, à fr.	1,000	5,000 "	
		2		de place, à	1,000	2,000 "	
		2		— , à	800	1,600 "	
		5		— , à	500	2,500 "	
		11		— , à	400	4,400 "	
		11		— et officiers faisant fonctions, à	240	2,640 "	
					18,140 "		
				A REPORTER fr.	1,177,496 50		"

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																																
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																															
		REPORT. fr.	1,177,496 50	"																															
		Intendance militaire. a)																																	
		Traitement.																																	
		<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th><th></th><th></th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th><th></th><th></th></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>Intendant en chef, à fr.</td><td>12,700 12,700 "</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>— de première classe, à</td><td>9,500 9,500 "</td></tr><tr><td>4</td><td>4</td><td>— de deuxième classe, à</td><td>7,100 28,400 "</td></tr><tr><td>8</td><td>8</td><td>Sous-intendants de première classe, à</td><td>6,500 50,400 "</td></tr><tr><td>8</td><td>"</td><td>— de deuxième classe, à</td><td>4,600 36,800 "</td></tr><tr><td>22</td><td>15</td><td></td><td>137,800 "</td></tr></table>	EFFECTIF.				HOMMES.	CHEVAUX.			1	2	Intendant en chef, à fr.	12,700 12,700 "	1	1	— de première classe, à	9,500 9,500 "	4	4	— de deuxième classe, à	7,100 28,400 "	8	8	Sous-intendants de première classe, à	6,500 50,400 "	8	"	— de deuxième classe, à	4,600 36,800 "	22	15		137,800 "	
EFFECTIF.																																			
HOMMES.	CHEVAUX.																																		
1	2	Intendant en chef, à fr.	12,700 12,700 "																																
1	1	— de première classe, à	9,500 9,500 "																																
4	4	— de deuxième classe, à	7,100 28,400 "																																
8	8	Sous-intendants de première classe, à	6,500 50,400 "																																
8	"	— de deuxième classe, à	4,600 36,800 "																																
22	15		137,800 "																																
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	689 "																																
			137,111 "																																
		Indemnité de fourrages.																																	
b.		15 chevaux $\times$ 365 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'. . fr.	7,117 50																																
c.		Frais de bureau. b)	21,700 "																																
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,345,425 "	"																															

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
1,177,496 50		1,177,844 00	.	548 40	a) <table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr><tr><th>INTENDANTS.</th><th>Officiers COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>4</td><td>"</td></tr><tr><td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td><td>8</td><td>"</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>8</td><td>"</td></tr><tr><td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>"</td><td>29</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>"</td><td>61</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td><td>"</td><td>29</td></tr><tr><td>22</td><td>(¹) 119</td><td>141</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	"	— de 1 ^{re} classe	1	"	— de 2 ^{me} —	4	"	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	8	"	— de 2 ^{me} —	8	"	Capitaines quartiers-maitres	"	29	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	61	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	"	29	22	(¹) 119	141
COMPOSITION ORGANIQUE.																																						
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																				
Intendant en chef.	1	"																																				
— de 1 ^{re} classe	1	"																																				
— de 2 ^{me} —	4	"																																				
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	8	"																																				
— de 2 ^{me} —	8	"																																				
Capitaines quartiers-maitres	"	29																																				
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	61																																				
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	"	29																																				
22	(¹) 119	141																																				
165,028 50		165,948 "	»	19 50																																		
1,343,425 "		1,343,792 00	»	367 90																																		

(¹) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XII).

b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance se trouvent respectivement chargés.

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XII).

b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance se trouvent respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE III.			
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).			
		Traitement des officiers de santé			
		1	2		
		1	2		
		3	2		
		7	2		
		1	2		
		20	2		
		1	2		
		8	2		
		12	2		
		10	2		
		1	1		
		65	3		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.		1,244 50	
				241,455 50	
		Indemnité de fourrages.			
	b.	5 chevaux $\times$ 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. . . fr.		1,425 50	244,879 .
		Frais de bureau.			
	c.	Inspecteur général du service de santé.		2,000 .	
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.			
	10	600,000 journées b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 95 centimes. fr.		570,000 .	
		5,000 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.		4,750 .	574,750 .
		Service pharmaceutique.			
	11	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; frais d'entretien et d'indemnités aux professeurs de l'hôpital de perfectionnement; menues dépenses		120,000 .	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.		930,629 .	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, Solde des troupes.)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IV.			
		SOLDE DES TROUPES.			
		Traitements et solde de l'infanterie.			
		Traitements, solde et accessoires.			
		1558	211	Officiers de tous grades fr.	4,407,501 75
		24829	"	Sous-officiers et soldats	8,437,404 70
		20587	211		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté			
					52,000 "
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers			
					19,200 "
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres			
					50,000 "
		Première mise de petit équipement à allouer à 7,500 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, soit, à 36 francs			
					288,000 "
					13,214,106 45
		A DÉDUIRE :			
		Pour 130,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes fr.			
					27,500 "
		Pour 454,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 81 centimes			
					351,864 "
		Pour vacances et petites permissions			
					55,586 95
					434,750 95
					12,779,355 50
		Indemnité de fourrages.			
		b.	211 chevaux × 365 = 77,015 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c.	fr.	100,119 50
		Moyens de transport.			
		c.	Moyens de transport aux troupes en marche		50,000 "
		Logement et nourriture.			
		d.	Miliciens à incorporer 50,000 journées.		13,513,175 "
			Mouvements éventuels pendant l'année. 50,000		
			Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 80,000		
			150,000		
			160,000 journées à fr. 1 25 c.		200,000 "
		Frais d'administration.			
		e.	1 régiment à 4 bataillons actifs fr.		14,000 "
			15 — à 3 — — à 12,500 francs		187,500 "
			2 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers, et une école d'enfants de troupe, à 400 francs		1,200 "
			1 division de discipline		1,000 "
					203,700 "
		A REPORTER. fr.			
					13,513,175 "

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs, deux de réserve et d'un dépôt;
2° d'un régiment de grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de trois bataillons actifs, deux de réserve et d'un dépôt;
3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers;
4° d'un cadre de division de discipline, et
5° d'une école d'enfants de troupe.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :								CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.				
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment de carabiniers.	Le régiment de grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	La division de discipline.	L'école d'enfants de troupe.	TOTAL.							
États-majors actifs.																						
Colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	8,500 "	136,000 "				
Lieutenants-colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	6,500 "	104,000 "				
Majors.	(a 5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	"	"	"	49	98	5,500 "	269,500 "				
Capitaines-adjudants-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,800 "	60,800 "				
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors.	(a 5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	"	"	"	49	"	2,550 "	115,150 "				
— — porte-drapeau.	(b 1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	"	"	"	15	"	1,950 "	25,550 "				
— — officiers payeurs	2	1	"	2	2	2	2	2	2	24	4	"	"	"	52	"	2,550 "	75,200 "				
Médecins de régiment { avec rang de major.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	1	"	"	"	8	"	6,500 "	50,400 "				
— de cap. de 1 ^{re} cl.																			8	"	5,100 "	40,800 "
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	4,200 "	67,200 "				
— — de 2 ^e classe.	(c 1	1	"	2	1	1	1	2	1	12	2	"	"	"	17	"	5,250 "	55,250 "				
Bataillons actifs.																						
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	6	1	24	18	18	18	24	18	216	56	"	"	"	294	"	5,400 "	999,600 "				
Lieutenants	"	6	1	24	18	18	18	24	18	216	56	"	"	"	294	"	2,100 "	617,400 "				
Sous-lieutenants.	"	6	1	24	18	18	18	24	18	216	56	"	"	"	294	"	1,800 "	529,200 "				
État-major des bataillons de réserve.																						
Majors.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,500 "	88,000 "				
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,550 "	57,600 "				
Compagnies des bataillons de réserve.																						
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	"	"	8	8	8	8	8	8	96	16	"	"	"	128	"	5,400 "	455,200 "				
Lieutenants	"	"	"	8	8	8	8	8	8	96	16	"	"	"	128	"	2,100 "	268,800 "				
États-majors de dépôt.																						
Majors.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,500 "	88,000 "				
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,800 "	60,800 "				
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieuten ^a .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,950 "	51,200 "				
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "				
Médecins de bataillon de 2 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250 "	52,000 "				
Compagnies de dépôt.																						
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "				
Lieutenants	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,100 "	55,600 "				
Sous-lieutenants.	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,800 "	28,800 "				
Compagnies spéciales.																						
Major	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	1	5,500 "	5,500 "				
Sous-lieutenant officier payeur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,200 "	2,200 "				
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	1	4	"	5,400 "	15,600 "				
Lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	2	6	"	2,100 "	12,600 "				
Sous-lieutenants.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	2	2	8	"	1,800 "	14,400 "				
22	22	3	115	95	95	94	115	95	1,140	188	8	7	5	1,558	211		4,426,950 "					

Supplément de traitement aux officiers de l'école d'enfants de troupe	{	1 capitaine, à	fr. 600	fr. 600	2,700 "
		2 lieutenants, à	500	600	
		2 sous-lieutenants, à	500	600	
		Officiers détachés à l'école	5 lieutenants ou sous-lieutenants.	500	900

TOTAL	fr.	4,429,650 "
A DÉDUIRE 1/4 p. % pour médicaments		22,148 25
RESTE	fr.	4,407,501 75

a) 4 au régiment de carabiniers.
b) Le régiment de carabiniers et les régiments de chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.
c) 2 au régiment de carabiniers.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment de carabiniers.	Le régiment de grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.			
Petits états-majors actifs.															
Adjutants sous-officiers.	5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	2 90	51,866 50
Tambours-majors et sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	2 05	11,972 "
Sergents-majors secrétaires (régim ^t de Grenadiers).	1	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	2 15	784 75
— de 1 ^{re} et 2 ^e classe (Carab ^t , Chas- seurs et Infanterie de ligne				1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	2 12	5,869 "
Caporaux-tambours et clairons	5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	1 20	21,462 "
Sergents armuriers	5	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	1 75	51,298 75
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,760	"	150,504 "
Bataillons actifs.															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	6	1	"	18	"	"	"	18	"	"	18	6,570	2 15	14,125 50
Sergents	"	24	4	"	72	"	"	"	72	"	"	72	26,280	1 80	47,504 "
Sergents-fourriers	"	6	1	"	18	"	"	"	18	"	"	18	6,570	1 80	11,826 "
Caporaux	"	48	8	"	144	"	"	"	144	"	"	144	52,560	1 05	55,188 "
Tambours et clairons	"	12	2	"	36	"	"	"	36	"	"	36	15,140	" 90	11,826 "
Soldats.	"	566	61	"	752	"	"	"	752	"	"	752	267,180	" 84	224,431 20
— avec solde de fusilier.	"			"	566	"	"	"	566	"	"	566	155,590	" 78	104,200 20
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	2	1	8	"	6	6	8	"	72	12	92	55,580	2 12	71,189 60
— de 2 ^e —	"	4	1	16	"	12	12	16	"	144	24	184	67,160	2 10	141,056 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	8	4	52	"	24	24	52	"	288	48	568	154,520	1 77	237,746 40
— de 2 ^e —	"	16	4	64	"	48	48	64	"	576	96	736	268,640	1 75	470,120 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	2	1	8	"	6	6	8	"	72	12	92	55,580	1 77	59,456 60
— de 2 ^e —	"	4	1	16	"	12	12	16	"	144	24	184	67,160	1 75	117,550 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	16	8	64	"	48	48	64	"	576	96	736	268,640	1 02	274,012 80
— de 2 ^e —	"	52	8	128	"	96	96	128	"	15,152	192	1,472	557,280	1 "	557,280 "
Tambours et clairons de 1 ^{re} classe	"	4	2	16	"	12	12	16	"	144	24	184	67,160	" 87	58,429 20
— de 2 ^e —	"	8	2	52	"	24	24	52	"	288	48	568	154,520	" 85	114,172 "
Soldats de 1 ^{re} classe.	"	122	61	488	"	566	566	488	"	4,592	752	5,612	2,048,580	" 81	1,659,187 80
— de 2 ^e —	"	244	61	976	"	752	752	976	"	8,784	1,464	11,224	4,096,760	" 78	5,195,472 80
Petits états-majors des bataillons de réserve.															
Caporaux-tambours	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 "
Sergents armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 "
Compagnies des bataillons de réserve.															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	2 15	5,159 "
Sergents	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	16	5,840	1 80	10,512 "
Sergents-fourriers	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 80	2,628 "
Caporaux	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	16	5,840	1 05	6,152 "
Élèves-tambours.	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	16	5,840	" 84	4,905 60
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	2 12	15,476 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	2 10	50,600 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	16	"	16	16	16	"	192	52	80	29,200	1 77	51,684 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160	58,400	1 75	102,200 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 77	12,021 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 75	25,550 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	16	"	16	16	16	"	192	52	80	29,200	1 02	29,784 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160	58,400	1 "	58,400 "
Élèves-clairons de 1 ^{re} classe	"	"	"	16	"	16	16	16	"	192	52	80	29,200	" 81	25,652 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	160	58,400	" 78	45,552 "
A REPORTER.				1,954	1,469	1,469	1,469	1,954	1,469	17,628	2,958	25,969	8,748,685	"	8,104,159 70

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	D'état-major de régiment	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment de carabiniers.	Le régiment de grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.			
REPORT.	"	"	"	1,954	1,469	1,469	1,469	1,954	1,469	17,628	2,958	25,969	8,748,685	"	8,104,159 70
Petits états-majors de dépôt.															
Caporaux-tambours ou clairons	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 "
Sergents armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 "
Maîtres tailleurs et cordonniers	"	"	"	2	2	2	2	2	2	24	4	32	11,680	1 "	11,680 "
Sergents gardes-magasins	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 "
Compagnies de dépôt.															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	"	"	"	1	"	"	"	1	"	"	1	365	2 15	784 75
Sergents	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 80	2,628 "
Caporaux	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 05	3,066 "
Tambours	"	"	"	"	2	"	"	"	2	"	"	2	750	" 90	657 "
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	2 12	5,869 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	2 10	7,665 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 77	12,921 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 75	25,550 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 02	14,892 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 "	29,200 "
Tambours de 1 ^{re} classe	"	"	"	2	"	2	2	2	"	24	4	10	5,650	" 87	5,175 50
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	" 85	6,205 "
2 Compagnies sédentaires de sous-officiers et fusiliers.															
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	2 10	1,553 "
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 75	10,220 "
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 75	1,277 50
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	32	11,680	1 "	11,680 "
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	" 85	1,241 "
Sous-officiers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	18,250	1 75	51,937 50
Fusiliers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	120	45,800	" 78	54,164 "
Division de discipline.															
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	2 15	1,569 50
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 80	10,512 "
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 80	1,514 "
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	1 05	7,665 "
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	" 85	620 50
École d'enfants de troupe.															
Sergent-major	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	365	2 15	784 75
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	4,580	1 80	7,884 "
Sergent-fourrier	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	365	1 80	657 "
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	1 05	1,555 "
Caporal-tambour	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	365	1 20	458 "
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	1,095	" 90	985 50
Enfants de troupe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	250	91,250	" 65	57,487 50
TOTAUX.				1,954	1,489	1,489	1,489	1,954	1,489	17,868	2,978	24,829	9,062,585		8,457,404 70

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
15,315,175	»	15,350,208 48	.	25,055 48	
15,315,175	»	15,350,208 48	»	25,055 48	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE									
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.								
		REPORT. fr.	15,315,175 "	•								
		EFFECTIF. <table><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>369</td><td>885</td></tr><tr><td>5,114</td><td>4,502</td></tr><tr><td>5,485</td><td>5,167</td></tr></table> Traitement et solde de la cavalerie. Traitement, solde et accessoires. Officiers de tous grades fr. 1,447,053 58 Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,152,421 25 Haute paye pour chevrons d'ancienneté. 11,500 " Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 " — de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 " a. Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs 53,000 " 3,658,474 65 A DÉDUIRE : Pour 22,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes. fr. 4,620 " Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à fr. 1 04 c' 93,600 " Pour vacances et petites permissions 32,584 55 130,804 53 3,527,670 10 Harnachement, etc. b. Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,643,250 journées, à 9 centimes fr. 147,890 70 Casernement des chevaux. c. 1,643,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 65,729 20 Moyens de transport. d. Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000 " 3,818,590 " Logement et nourriture. e. Miliciens à incorporer 3,040 journées. Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 12,000 22,000 25,040 journées, à fr. 1 25 c'. 31,500 " Frais d'administration. f. Six régiments à 5 escadrons actifs, à fr. 5,200 fr. 31,200 " Un — à 6 — 8,800 8,800 " Une école de cavalerie à 2 escadrons actifs à 40,000 " A REPORTER. fr. <td>17,151,765 "</td><td>•</td>	HOMMES.	CHEVAUX.	369	885	5,114	4,502	5,485	5,167	17,151,765 "	•
HOMMES.	CHEVAUX.											
369	885											
5,114	4,502											
5,485	5,167											

CAVALERIE.

Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de quatre régiments de lanciers, chacun de 5 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt, d'un régiment de guides de 6 escadrons actifs et d'un dépôt et d'une école de cavalerie de deux escadrons, comportant l'effectif ci-après :

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION						TOTAUX.			Traitement annuel.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	d'un régiment de 7 escadrons.		d'un régiment de 6 escadrons.		de l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux			
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse cava- lerie.		
États-majors de régiment.													
Colonels	"	"	1	3	1	3	"	"	7	18	3	9,500	66,500 "
Lieutenants-colonels	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	7,100	49,700 "
Majors.	"	"	5	6	(a) 3 ou 2	6 ou 4	1	2	19	50	8	6,300	119,700 "
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{er}	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	5,100	35,700 "
Lieutenants adjudants-majors.	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	3,650	25,550 "
Capitaines instructeurs en 1 ^{er}	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	5,100	35,700 "
Lieutenants et sous-lieutenants porte-étendard.	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	3,025	21,175 "
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e , et 3 ^e classe.	"	"	1	"	1	"	"	"	7	"	"	5,800	26,600 "
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	"	"	1	"	1	"	"	"	7	"	"	2,350	16,450 "
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	"	"	1	"	1	"	"	"	7	"	"	5,400	25,800 "
Médecins de régiment { avec rang de major	"	"	1	1	1	1	"	"	5	2	1	6,500	18,900 "
— de capitaine de 1 ^{re} classe	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	5,100	20,400 "
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	(b) 2 ou 1	1	1	1	7	5	2	4,200	29,400 "
Id. Id. de 2 ^e —	"	"	1	1	1	1	"	"	5	4	1	3,250	16,250 "
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	"	"	7	6	1	5,700	25,900 "
Id. de 2 ^e —	"	"	1	1	1	1	"	"	7	6	1	2,800	19,600 "
Id. de 3 ^e —	"	"	1	1	(c) 1 ou pas	"	1	1	5	5	2	2,350	11,750 "
Escadrons actifs.													
Capitaines commandants	1	2	6	12	5	10	2	4	58	60	16	5,100	193,800 "
Id. en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	2	6	12	5	10	2	4	58	60	16	4,200	159,600 "
Lieutenants	2	4	12	24	10	20	4	8	76	120	32	3,250	247,000 "
Sous-lieutenants.	2	4	12	24	10	20	4	8	76	120	32	2,800	212,800 "
Escadron de dépôt.													
Capitaines commandants	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	5,100	35,700 "
Lieutenants	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	5,250	22,750 "
Sous-lieutenants.	"	"	1	2	1	2	"	"	7	12	2	2,800	19,600 "
	6	12	57	105-	52 ou 49	91 ou 88	15	28	569	554	151		1,454,325 "
										665			

a) 3 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.
 b) 2 — — 1 — —
 c) 1 — — pas — —

A déduire ½ p. % pour médicaments 7,271 62

Reste. . . . fr. 1,447,055 38

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'un escadron.		COMPOSITION						SOIT POUR :				TOTAUX.			NOMBRE de JOURNÉES	SOLDE journalière.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	d'un régiment de 7 escadrons.		d'un régiment de 6 escadrons.		de l'école de cavalerie.		les 6 régiments.		les guides et l'école de cavalerie.		Hommes.	Chevaux				
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		de cavalerie légère.	de grosse ca- valerie.			
Petits états-majors.																		
Adjudants sous-officiers	"	"	5	5	(a 5 ou 2	5 ou 2	1	1	15	15	4	4	19	15	4	6,935	2 95	20,458 25
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	1	"	1	"	"	"	6	"	"	"	6	"	"	2,190	2 55	5,584 50
Trompettes-majors	"	"	1	1	1	1	1	1	6	6	"	"	6	6	"	565	2 57	958 05
Id. brigadiers	"	"	1	1	1	1	"	"	6	6	"	2	2	"	2	730	2 52	1,695 60
Maréchaux-des-logis armuriers	"	"	1	"	1	"	"	"	6	"	1	1	1	"	1	2,190	1 90	4,161 "
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers	"	"	5	"	5	"	"	"	18	"	"	"	18	"	"	565	1 92	700 80
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	1	"	1	"	"	"	6	"	"	"	6	"	"	2,190	2 10	4,599 "
									"	"	1	"	1	"	"	565	2 12	775 80
Escadrons actifs.																		
Maréchaux des logis chefs	1.	1	6	6	5	5	2	2	50	50	"	"	50	50	"	10,950	2 55	27,922 50
Id. des logis	6	6	56	56	50	50	12	12	180	180	"	8	8	"	8	2,920	2 57	7,504 40
Id. id. fourriers	1	1	6	6	5	5	2	2	50	50	"	48	48	"	48	65,700	2 10	157,970 "
Brigadiers	12	12	72	72	60	60	24	24	360	360	"	"	360	360	"	17,520	2 12	57,142 40
Trompettes	5	5	18	18	15	15	6	6	90	90	"	96	96	"	96	10,950	2 10	22,995 "
Maréchaux ferrants	2	2	12	12	10	10	4	4	60	60	"	8	8	"	8	2,920	2 12	6,190 40
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	144	144	120	120	48	48	720	720	"	24	24	"	24	131,400	1 22	160,508 "
Id. de 2 ^e —	81	66	486	596	405	550	162	152	2,450	1,980	"	96	96	"	96	35,040	1 24	45,449 60
									"	"	648	528	648	"	528	52,850	1 70	55,845 "
Escadrons de dépôt.																		
Maréchaux des logis chefs	"	"	1	1	1	1	"	"	6	6	"	"	6	6	"	8,760	1 72	15,067 20
Id. des logis	"	"	4	4	4	4	"	"	24	24	"	16	16	"	16	21,000	1 05	22,557 "
Id. id. fourriers	"	"	1	1	1	1	"	"	6	6	"	1	1	"	1	5,840	1 05	6,152 "
Brigadiers	"	"	4	4	4	4	"	"	24	24	"	"	24	24	"	262,800	1 05	270,684 "
Trompettes	"	"	2	2	2	2	"	"	12	12	"	2	2	"	2	70,080	1 05	75,584 "
Maréchaux ferrants	"	"	2	2	2	2	"	"	12	12	"	2	2	"	2	886,950	1 "	886,950 "
									"	"	2	2	2	"	2	256,520	1 02	241,250 40
	130	115	805	709	(b674 ou 675	595 ou 594	262	252	4,047	3,561	1,067	941	5,114	3,561	941	1,866,610		2,132,421 25
Chevaux d'officiers.															534	131		
															4,095	1,072		
															5,167			
a) 5 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.																		
b) 675 — — — — — 674 — — — — —																		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		Augmentation.	Diminution.	
TOTAL.				
13,513,175	15,556,208 48	•	25,053 48	
5,818,590	5,825,000 86	•	6,419 86	
17,131,765	17,161,218 34	•	29,455 34	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	17,131,765	"
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colouels, à	9,500 . . . fr.	58,000	"
		Lieutenants-colouels, à	7,100 . . .	55,500	"
		Majors, à	6,300 . . .	31,500	"
		Capitaines commandants, à	4,600 . . .	23,000	"
		— en second de 2 ^e classe à	5,500 . . .	51,500	"
		Commandants d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	5,000 . . .	25,000	"
		— de 2 ^e — , à	5,000 . . .	12,000	"
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	5,700 . . .	25,000	"
		— de 2 ^e — , à	2,750 . . .	22,000	"
		— de 3 ^e — , à	2,000 . . .	18,000	"
				262,400	"
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,512	"
		RESTE fr.	261,088	"	
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,250 . . . fr.	15,550	"
		— de 2 ^e — , à	1,060 . . .	11,060	"
		— de 3 ^e — , à	950 . . .	11,400	"
		Maitres artificiers, à	1,250 . . .	5,690	"
		Contrôleurs de 1 ^{re} classe, à	2,750 . . .	8,250	"
		— de 2 ^e — , à	2,090 . . .	8,560	"
		Réviseurs de 1 ^{re} classe, à	1,740 . . .	5,220	"
		— de 2 ^e — , à	1,510 . . .	1,510	"
				65,620	"
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		Officiers de tous grades		999,626 75	"
		Sous-officiers, brigadiers et soldats		1,744,856 50	"
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté		16,000	"
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500	"
		— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		4,000	"
		Première mise de petit équipement à allouer à 955 miliciens et 167 volontaires à incorporer, soit { 575 hommes à cheval, à 50 fr. 18,750 "		44,850	"
		725 — à pied, à 36 " 26,100 "			"
				5,129,521 25	"
		A DÉDUIRE :			
		Pour 34,000 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes	7,140	"	
		Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 95 centimes	56,750	"	
		Pour vacances et petites permissions	28,501 75		
				92,371 75	
				5,037,149 50	
		A REPORTER. fr.	5,037,149 50	17,131,765	"

OFFICIERS DES CORPS.

2° De 4 régiments formés : le 1^{er} de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt; les 3 autres, chacun de 5 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'une batterie de dépôt;

4° De 1 — de pontonniers;

5° De 1 — d'ouvriers d'artillerie, et

6^o De 1 — — armuriers.

OFFICIERS DES CORPS.

a) 1 Pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.

b) 2 — — 1 — —

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	5,023 25
--	----------

RESTE. fr.	999,626 75
--------------------	------------

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.			2 ^{me} régiment.			3 ^{me} régiment.			4 ^{me} régiment.			Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.
	Hommes.	Chevaux.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Chevaux						
			de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.	de selle.	de trait.					
Petits états-majors des régiments.																				
Adjutants sous-officiers	"	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	2	2	"	8	8	"	2,920	2 95	8,614 "
Maréchaux des logis chefs artificiers	{	1 ^{er} régiment.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	565	2 55	950 75
		2 ^e , 3 ^e et 4 ^e —	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	5	"	"	1,095	2 44	2,671 80
Trompettes-majors.	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	4	4	"	1,460	2 25	5,285 "
— brigadiers.	"	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	1	1	"	4	4	"	1,460	1 90	2,774 "
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 25	5,285 "
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 90	2,774 "
— armuriers	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 90	2,774 "
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers.	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	5	"	"	12	"	"	4,580	" 95	4,161 "
Ouvriers selliers avec rang de soldat	{	1 ^{er} régiment.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	750	1 10	850 "
		2 ^e , 3 ^e et 4 ^e —	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	5	"	"	1,095	1 04	1,158 80
Batteries à cheval.																				
Maréchaux des logis chefs et adjudants de batterie	2	2	8	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	8	"	2,920	2 55	7,440 "
Maréchaux des logis	7	7	28	28	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	28	28	"	10,220	2 10	21,462 "
— fourriers.	1	1	4	4	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 10	5,066 "
Brigadiers	8	8	52	52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	"	11,680	1 22	14,249 60
— artificiers	4	4	16	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	16	"	5,840	1 10	6,424 "
Trompettes	5	5	12	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	1 70	7,446 "
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers.	4	"	16	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	1 10	6,424 "
Maréchaux ferrants.	2	"	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	1 "	2,920 "
Canonniers de 1 ^{re} classe	16	56 S.	64	224	208	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64	224	208	25,560	1 05	24,528 "
— de 2 ^e classe	90	52 T.	560			"	"	"	"	"	"	"	"	"	560			131,400	1 "	131,400 "
	157	81 S. 52 T.																		
Batteries montées.																				
Maréchaux des logis chefs et adjudants de batterie	2	15 S.	"	"	"	10	65	"	10	65	"	10	65	"	50	195	"	10,950	2 55	27,922 50
Maréchaux des logis	7					35			35			35			105			38,525	2 10	80,482 50
— fourriers.	1					5			5			5			15			5,475	2 10	11,497 50
Brigadiers à cheval.	2					10			10			10			50			10,950	1 22	15,559 "
— à pied	4					20			20			20			60			21,900	1 15	25,185 "
— artificiers	2	10	10	10	50	10,950	1 04	11,588 "												
Trompettes	2	10	10	10	50	10,950	1 70	18,615 "												
Selliers, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	15	"	"	15	"	"	45	"	"	16,425	1 04	17,082 "				
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	5	"	"	5	"	"	15	"	"	5,475	" 95	5,201 25				
Canonniers de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	40	"	"	40	"	"	120	"	"	45,800	" 95	41,610 "				
— de 2 ^e classe	52	"	"	"	160	"	"	160	"	"	480	"	"	175,200	" 85	145,416 "				
Conducteurs	54	52 T.	"	"	170	"	260	170	"	260	170	"	260	510	"	780	186,150	1 "	186,150 "	
	98	15 S. 52 T.																		
Batteries de siège.																				
Maréchaux des logis chefs.	1	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	24	"	"	8,760	2 25	19,710 "
Maréchaux des logis	6	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	144	"	"	52,560	1 90	99,864 "
— fourriers.	1	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	6	"	"	24	"	"	8,760	1 90	16,644 "
Brigadiers	6	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	56	"	"	144	"	"	52,560	1 15	60,444 "
— artificiers	2	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	48	"	"	17,520	1 04	18,220 80
Trompettes	2	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	12	"	"	48	"	"	17,520	1 56	27,551 20
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	18	"	"	18	"	"	18	"	"	18	"	"	72	"	"	26,280	1 04	27,551 20
Canonniers de 1 ^{re} classe	8	"	48	"	"	48	"	"	48	"	"	48	"	"	192	"	"	70,080	" 95	66,576 "
— de 2 ^e classe	44	"	264	"	"	264	"	"	264	"	"	264	"	"	1,056	"	"	585,440	" 85	519,915 20
	75	"																		
Batteries de dépôt.																				
Maréchaux des logis chefs.	1	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	2 25	5,285 "
Maréchaux des logis	4	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	16	"	"	5,840	1 90	11,096 "
— fourriers.	1	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	1	"	"	4	"	"	1,460	1 90	2,774 "
Brigadiers	4	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	4	"	"	16	"	"	5,840	1 15	6,716 "
Trompettes	2	"	2	"	"	2	"	"	2	"	"	2	"	"	8	"	"	2,920	1 56	4,555 20
	12	"																		
			528	208		69	260		69	260		69	260							
TOTAUX A REPORTER			1,011	556	952	529	952	529	952	529	952	529	5,867	555	988	1,411,152		1,526,075 50		

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Effectif.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	Hommes.	Chevaux.		Batteries de siège et pontonniers.			
		Batteries à cheval et montées; train.					
		De selle.	De trait.				
REPORT.	5,867	555	988	"	1,411,455		1,526,975 50
2 compagnies du train.							
Maréchaux des logis chefs	2				750	2 55	1,846 90
Maréchaux des logis	16				5,840	2 08	12,147 20
— — fourriers	2	12	"	"	750	2 08	1,518 40
Brigadiers	16				5,840	1 22	7,124 80
Trompettes	4				1,460	1 68	2,452 80
Conducteurs.	90	"	60	"	52,850	1 "	52,850 "
	150						
Compagnie de pontonniers.							
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	565	2 45	894 25
— — constructeur.	1	"	"	"	565	2 45	894 25
Maréchaux des logis	10	"	"	"	5,650	2 08	7,592 "
— — fourrier	1	"	"	"	565	2 08	759 20
Brigadiers	10	"	"	"	5,650	1 52	4,818 "
Trompettes	2	"	"	"	750	1 56	1,138 80
Maitres ouvriers	20	"	"	"	7,500	1 22	8,906 "
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	7,500	1 05	7,665 "
— de 2 ^e —	72	"	"	"	26,280	" 95	24,966 "
	157						
Compagnie d'ouvriers armuriers.							
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	565	2 25	821 25
Maréchaux des logis	8	"	"	"	2,920	1 90	5,548 "
— — fourrier	1	"	"	"	565	1 90	695 50
Brigadiers	10	"	"	"	5,650	1 15	4,197 50
Trompettes	2	"	"	"	750	1 56	1,138 80
Canonniers-armuriers de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	4,580	" 95	4,161 "
— — de 2 ^e —	96	"	"	"	55,040	" 85	29,085 20
	150						
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.							
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	565	2 75	1,005 75
Maréchaux des logis	12	"	"	"	4,580	2 50	10,074 "
— — fourrier	1	"	"	"	565	2 50	859 50
Brigadiers	10	"	"	"	5,650	1 25	4,562 50
Trompettes	2	"	"	"	750	1 56	1,138 80
Canonniers de 1 ^{re} classe	56	"	"	"	15,140	1 15	15,111 "
— de 2 ^e —	48	"	"	"	17,520	" 95	16,644 "
— de 3 ^e —	24	"	"	"	8,760	" 85	7,270 80
	155						
		547	1,048	"			
TOTAUX.	4,598	1,595		"	1,605,270		1,744,856 50
Chevaux d'officiers.		275		90			
		1,868		90			
		1,958					

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,131,765	•	17,161,218 34	•	29,455 34	
17,131,765	•	17,161,218 34	•	29,455 34	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT fr. 3,937,140 50	17,131,765 »	»	»
		Indemnité de fourrages.			
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 52 chevaux $\times$ 365 = 11,680 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'	15,184 »		
		Harnachement.			
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 582,175 journées, à 9 centimes	52,395 75		
		Casernement des chevaux.			
	d.	582,175 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes	23,287 »		
		Moyens de transport.			
	e.	Moyens de transport aux troupes en marche	5,000 »		
			3,217,606 25	»	»
		Logement et nourriture.			
	f.	Miliciens à incorporer 3,752 journées.			
		Mouvements éventuels pendant l'année 7,200			
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 2,800			
		— — à Brasschaet (id.). 24,000			
		— — — — — 54,000			
		37,752 journées, à fr. 1 25 c'.	47,165 »		
		Frais de bureau et d'administration.			
		Inspecteur général. fr. 2,500 »			
		Quatre directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs. 4,800 »			
		Inspecteur des armes de guerre. 500 »			
	g.	Directeur de la fonderie de canons 500 »			
		Quatre régiments, à 7,000 francs 28,000 »			
		Compagnies spéciales (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie et ouvriers armuriers), à 225 francs 1,125 »			
		— — — — — 57,425 »			
		A REPORTER fr.	20,340,571 25	»	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation	Diminution.	
17,151,765	.	17,161,218 54	.	20,455 54	
3,217,606 25		3,222,655 50	.	5,020 25	
20,349,371 25		20,383,853 84	.	54,482 59	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT	
				DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT. fr.	20,549,571 25	.
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . . fr.	28,500 .	
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . .	55,500 .	
		Majors, à	6,500 . . .	51,500 .	
		Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 . . .	82,800 .	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	5,700 . . .	57,000 .	
		Lieutenants, à	2,750 . . .	19,250 .	
		Sous-lieutenants, à	2,350 . . .	28,200 .	
				262,750 .	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments.	1,515 75		
				261,436 25	
		<i>Gardes.</i>			
		Gardes principaux, à 2,600. fr.	13,000 .		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,200.	22,000 .		
		— de 2 ^e — , à 1,800.	27,000 .		
		— de 3 ^e — , à 1,400.	28,000 .		
				90,000 .	
		<i>Régiment.</i>			
		Officiers de tous grades	105,050 .		
		Sous-officiers et soldats.	300,545 90		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	1,000 .		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 .		
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 .		
		Première mise de petit équipement à allouer à 200 miliciens et à 40 volontaires à incorporer, à 56 francs.	8,640 .		
				857,250 15	
		A DÉDUIRE :			
		Pour 5,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 21 centimes. fr.	755 .		
		Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 86 centimes.	12,040 .		
		Pour vacances et petites permissions	5,598 65		
			18,573 65		
				858,876 50	
		A REPORTER. fr.	858,876 50	20,549,571 25	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																						
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																							
20,540,371 25	20,585,835 84	"	54,482 59	Cette arme se compose d'un état-major et d'un régiment de dix compagnies.																																																																																																																																						
				Officiers du régiment.																																																																																																																																						
				<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="3">EFFECTIF</th><th rowspan="2">TRAITEMENT annuel.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>par compagn.</th><th colspan="2">du régiment. Hommes. Chevaux.</th></tr><tr><td colspan="6">État-major du régiment.</td></tr><tr><td>Colonel</td><td>"</td><td>1</td><td>2</td><td>9,500 "</td><td>9,500 "</td></tr><tr><td>Lieutenant-colonel.</td><td>"</td><td>1</td><td>2</td><td>7,100 "</td><td>7,100 "</td></tr><tr><td>Majors.</td><td>"</td><td>2</td><td>4</td><td>6,300 "</td><td>12,600 "</td></tr><tr><td>Capitaine en 1^{er} adjudant-major</td><td>"</td><td>1</td><td>1</td><td>4,600 "</td><td>4,600 "</td></tr><tr><td>Lieutenants adjudants-majors</td><td>"</td><td>2</td><td>"</td><td>3,150 "</td><td>6,300 "</td></tr><tr><td>Capitaine quart.-maître de 1^{re}, 2^e ou 3^e cl.</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>3,800 "</td><td>3,800 "</td></tr><tr><td>Sous-lieutenant officier payeur.</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>2,900 "</td><td>2,900 "</td></tr><tr><td>Capitaine administrateur d'habillement de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe.</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>3,400 "</td><td>3,400 "</td></tr><tr><td>Médecin de régiment avec rang de major.</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>6,300 "</td><td>6,300 "</td></tr><tr><td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>4,200 "</td><td>4,200 "</td></tr><tr><td colspan="6">Compagnies.</td></tr><tr><td>Capitaines en 1^{er}</td><td>1</td><td>10</td><td>"</td><td>4,600 "</td><td>46,000 "</td></tr><tr><td>— en 2^d de 1^{re} et 2^e classe.</td><td>1</td><td>10</td><td>"</td><td>3,700 "</td><td>37,000 "</td></tr><tr><td>Lieutenants</td><td>1</td><td>10</td><td>"</td><td>2,750 "</td><td>27,500 "</td></tr><tr><td>Sous-lieutenants</td><td>1</td><td>10</td><td>"</td><td>2,550 "</td><td>25,500 "</td></tr><tr><td></td><td>4</td><td>52</td><td>9</td><td></td><td>194,000 "</td></tr><tr><td colspan="5">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td><td>970 "</td></tr><tr><td colspan="5">Reste. fr.</td><td>193,030 "</td></tr></table>	GRADES.	EFFECTIF			TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	par compagn.	du régiment. Hommes. Chevaux.		État-major du régiment.						Colonel	"	1	2	9,500 "	9,500 "	Lieutenant-colonel.	"	1	2	7,100 "	7,100 "	Majors.	"	2	4	6,300 "	12,600 "	Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	"	1	1	4,600 "	4,600 "	Lieutenants adjudants-majors	"	2	"	3,150 "	6,300 "	Capitaine quart.-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	"	1	"	3,800 "	3,800 "	Sous-lieutenant officier payeur.	"	1	"	2,900 "	2,900 "	Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	"	1	"	3,400 "	3,400 "	Médecin de régiment avec rang de major.	"	1	"	6,300 "	6,300 "	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	"	1	"	4,200 "	4,200 "	Compagnies.						Capitaines en 1 ^{er}	1	10	"	4,600 "	46,000 "	— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	10	"	3,700 "	37,000 "	Lieutenants	1	10	"	2,750 "	27,500 "	Sous-lieutenants	1	10	"	2,550 "	25,500 "		4	52	9		194,000 "	A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.					970 "	Reste. fr.					193,030 "											
GRADES.	EFFECTIF			TRAITEMENT annuel.		MONTANT.																																																																																																																																				
	par compagn.	du régiment. Hommes. Chevaux.																																																																																																																																								
État-major du régiment.																																																																																																																																										
Colonel	"	1	2	9,500 "	9,500 "																																																																																																																																					
Lieutenant-colonel.	"	1	2	7,100 "	7,100 "																																																																																																																																					
Majors.	"	2	4	6,300 "	12,600 "																																																																																																																																					
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	"	1	1	4,600 "	4,600 "																																																																																																																																					
Lieutenants adjudants-majors	"	2	"	3,150 "	6,300 "																																																																																																																																					
Capitaine quart.-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	"	1	"	3,800 "	3,800 "																																																																																																																																					
Sous-lieutenant officier payeur.	"	1	"	2,900 "	2,900 "																																																																																																																																					
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	"	1	"	3,400 "	3,400 "																																																																																																																																					
Médecin de régiment avec rang de major.	"	1	"	6,300 "	6,300 "																																																																																																																																					
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	"	1	"	4,200 "	4,200 "																																																																																																																																					
Compagnies.																																																																																																																																										
Capitaines en 1 ^{er}	1	10	"	4,600 "	46,000 "																																																																																																																																					
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe.	1	10	"	3,700 "	37,000 "																																																																																																																																					
Lieutenants	1	10	"	2,750 "	27,500 "																																																																																																																																					
Sous-lieutenants	1	10	"	2,550 "	25,500 "																																																																																																																																					
	4	52	9		194,000 "																																																																																																																																					
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.					970 "																																																																																																																																					
Reste. fr.					193,030 "																																																																																																																																					
				Troupes.																																																																																																																																						
				<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="2">EFFECTIF</th><th rowspan="2">NOMBRE de jours.</th><th rowspan="2">SOLDE journalière.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>par compagn.</th><th>du régiment.</th></tr><tr><td colspan="6">Petit état-major.</td></tr><tr><td>Adjudants sous-officiers</td><td>"</td><td>2</td><td>750</td><td>2 95</td><td>2,155 50</td></tr><tr><td>Tambour-major.</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>2 50</td><td>839 50</td></tr><tr><td>Caporal-tambour</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>1 55</td><td>492 75</td></tr><tr><td>Sergent-major secrétaire.</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>2 25</td><td>821 25</td></tr><tr><td>Sergent armurier</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>2 05</td><td>748 25</td></tr><tr><td>Maître tailleur et cordonnier</td><td>"</td><td>2</td><td>730</td><td>1 15</td><td>839 50</td></tr><tr><td>Sergent garde-magasin</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>2 05</td><td>748 25</td></tr><tr><td colspan="6">Compagnies.</td></tr><tr><td>Sergents-majors</td><td>1</td><td>10</td><td>5,650</td><td>2 25</td><td>8,212 50</td></tr><tr><td>Sergents</td><td>6</td><td>60</td><td>21,900</td><td>2 05</td><td>44,595 "</td></tr><tr><td>— fourriers</td><td>1</td><td>10</td><td>5,650</td><td>2 05</td><td>7,482 50</td></tr><tr><td>Caporaux.</td><td>8</td><td>80</td><td>29,200</td><td>1 15</td><td>33,580 "</td></tr><tr><td>Tambours.</td><td>2</td><td>20</td><td>7,500</td><td>" 92</td><td>6,716 "</td></tr><tr><td>Sapeurs mineurs de 1^{re} classe</td><td>21</td><td>210</td><td>76,650</td><td>" 95</td><td>72,817 50</td></tr><tr><td>— de 2^e classe</td><td>39</td><td>390</td><td>142,560</td><td>" 83</td><td>118,150 50</td></tr><tr><td colspan="6">Dépôt.</td></tr><tr><td>Sergent-major</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>2 15</td><td>831 25</td></tr><tr><td>Caporal-fourrier</td><td>"</td><td>1</td><td>365</td><td>1 15</td><td>419 75</td></tr><tr><td>Elèves-tambours</td><td>"</td><td>2</td><td>730</td><td>" 85</td><td>605 90</td></tr><tr><td>Totaux.</td><td>78</td><td>795</td><td>289,445</td><td></td><td>500,545 90</td></tr></table>	GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.	MONTANT.	par compagn.	du régiment.	Petit état-major.						Adjudants sous-officiers	"	2	750	2 95	2,155 50	Tambour-major.	"	1	365	2 50	839 50	Caporal-tambour	"	1	365	1 55	492 75	Sergent-major secrétaire.	"	1	365	2 25	821 25	Sergent armurier	"	1	365	2 05	748 25	Maître tailleur et cordonnier	"	2	730	1 15	839 50	Sergent garde-magasin	"	1	365	2 05	748 25	Compagnies.						Sergents-majors	1	10	5,650	2 25	8,212 50	Sergents	6	60	21,900	2 05	44,595 "	— fourriers	1	10	5,650	2 05	7,482 50	Caporaux.	8	80	29,200	1 15	33,580 "	Tambours.	2	20	7,500	" 92	6,716 "	Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	210	76,650	" 95	72,817 50	— de 2 ^e classe	39	390	142,560	" 83	118,150 50	Dépôt.						Sergent-major	"	1	365	2 15	831 25	Caporal-fourrier	"	1	365	1 15	419 75	Elèves-tambours	"	2	730	" 85	605 90	Totaux.	78	795	289,445		500,545 90
GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE de jours.	SOLDE journalière.		MONTANT.																																																																																																																																				
	par compagn.	du régiment.																																																																																																																																								
Petit état-major.																																																																																																																																										
Adjudants sous-officiers	"	2	750	2 95	2,155 50																																																																																																																																					
Tambour-major.	"	1	365	2 50	839 50																																																																																																																																					
Caporal-tambour	"	1	365	1 55	492 75																																																																																																																																					
Sergent-major secrétaire.	"	1	365	2 25	821 25																																																																																																																																					
Sergent armurier	"	1	365	2 05	748 25																																																																																																																																					
Maître tailleur et cordonnier	"	2	730	1 15	839 50																																																																																																																																					
Sergent garde-magasin	"	1	365	2 05	748 25																																																																																																																																					
Compagnies.																																																																																																																																										
Sergents-majors	1	10	5,650	2 25	8,212 50																																																																																																																																					
Sergents	6	60	21,900	2 05	44,595 "																																																																																																																																					
— fourriers	1	10	5,650	2 05	7,482 50																																																																																																																																					
Caporaux.	8	80	29,200	1 15	33,580 "																																																																																																																																					
Tambours.	2	20	7,500	" 92	6,716 "																																																																																																																																					
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	210	76,650	" 95	72,817 50																																																																																																																																					
— de 2 ^e classe	39	390	142,560	" 83	118,150 50																																																																																																																																					
Dépôt.																																																																																																																																										
Sergent-major	"	1	365	2 15	831 25																																																																																																																																					
Caporal-fourrier	"	1	365	1 15	419 75																																																																																																																																					
Elèves-tambours	"	2	730	" 85	605 90																																																																																																																																					
Totaux.	78	795	289,445		500,545 90																																																																																																																																					
20,540,371 25	20,585,855 84	"	54,482 50																																																																																																																																							

42

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr. 858,876 50	20,540,571 25	.	
		Indemnité de fourrages.			
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 55 chevaux $\times$ 565 = 12,045 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c°	15,658 50		
		Moyens de transport.			
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche.	1,200 "		
		Logement et nourriture.			
			875,410 "	"	
15 ^t (suite).	d.	Miliciens à incorporer 800 journées.			
		Mouvements éventuels pendant l'année 2,500			
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000			
		— 5,500 —			
		4,300 journées, à fr. 1 25 c°. 5,375 "			
		Frais de bureau et d'administration.			
		Inspecteur général. 2,500 "			
	e.	4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 4,800 "			
		Le régiment 5,000 "			
		— 12,300 "			
		A REPORTER. fr.	21,222,781 25	.	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,549,371 25		20,385,855 84	.	34,482 50	
875,410 .		874,275 76	.	865 76	
21,222,781 25		21,258,129 60	n	35,548 35	

DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DE L'ARTICLE.	TITRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT . . . fr.	21,222,781 25	
		<i>Traitement et solde des compagnies d'administration.</i>		
		<i>Service des hôpitaux.</i>		
	EFFECTIF.			
	6	Directeurs de 1 ^{re} classe, à 2,750 . . fr.	16,500 »	
	6	— de 2 ^e — , a 2,000 . . .	12,000 »	
	6	Sous-directeurs de 1 ^{re} classe, a 1,670 . . .	10,020 »	
	6	— de 2 ^e — , a 1,450 . . .	8,700 »	
	24		47,220 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments.	256 10	
			46,963 90	
	6	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe, à 1,200 . . .	7,200 »	
	6	— — de 2 ^e — , à 1,100 . . .	6,600 »	
	12		13,800 »	
a.				
	10	Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} cl., a fr 1 60 c ^t par j. . .	5,840 »	
	10	— de 2 ^e — , à . 1 40 — . . .	5,110 »	
	12	Infirmiers-majors de 1 ^{re} classe, à . 1 60 — . . .	7,008 »	
	12	— de 2 ^e — , à . 1 40 — . . .	6,152 »	
	6	Portiers de 1 ^{re} classe, a 1 45 — . . .	5,175 50	
	6	— de 2 ^e — , a 1 25 — . . .	2,757 50	
	8	Cuisiniers de 1 ^{re} classe, à 1 45 — . . .	4,254 »	
	8	— de 2 ^e — , à 1 25 — . . .	5,650 »	
	6	Tisamiers de 1 ^{re} classe, a 1 45 — . . .	3,175 50	
	6	— de 2 ^e — , a 1 25 — . . .	2,757 50	
	80	Infirmiers de 1 ^{re} classe, à 1 10 — . . .	32,120 »	
	80	— de 2 ^e — , a 1 » — . . .	29,200 »	
			105,120 »	
	244		165,903 90	
		A DÉDUIRE pour vacances et petites permissions . . .	8,303 90	
			157,600 »	
b.	35	Sœurs hospitalières, à 800 francs.	26,400 »	
		A REPORTER. . . fr	184,000 »	21,222,781 25

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,222,781 25	21,258,120 60		»	35,348 35	
21,222,781 25	21,258,120 60		»	35,348 35	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 184,000 »	21,222,781 25	•
		Service des boulangeries.		
	EFFECTIF.			
	5	Directeurs de 1 ^{re} classe, à 2,200 francs	11,000 »	
	11	— de 2 ^e — , à 1,760 —	19,360 »	
	16		30,360 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p.‰ pour médicaments	151 80	
			30,208 20	
	20	Sergents-surveillants, à fr. 2 10 par jour	15,550 »	
	24	Brigadiers à 1 80 —	15,768 »	
	92	Ouvriers à 1 50 —	43,654 »	
			74,752 »	
	136	× 505 = 49,640 journées.		
			104,960 20	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 600 journées d'ouvriers traités dans les hôpi- taux, à fr. 1 30 c.	780 »	
		Pour vacances et petites permissions	2,980 20	
			3,760 20	
			101,200 »	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	21,507,981 25	»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ANT. 12. — Infanterie	»	»	»	1,558	24,820	26,378
» 13. — Cavalerie	»	»	»	369	5,114	5,483
» 14. — Artillerie	61	48	109	265	4,598	4,863
» 15. — Génie	60	50	110	52	793	845
» 16. — Compagnies d'administrat ⁿ .	»	»	»	40	592	632
	121	98	219	2,284	35,520	37,804

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.	TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
	21,258,781 25	21,258,129 60	•	35,548 35	
	285,200 •	285,692 80	•	492 80	
	21,543,981 25	21,543,822 40	•	55,841 15	

DÉVELOPPEMENTS AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRATURE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ÉCOLE MILITAIRE.				
État-major, corps enseignant et solde des élèves.				
État-major et employés du service intérieur.				
	a.	1 commandant directeur des études fr. 5,000 "		
		1 — en second 2,000 "		
		2 examinateurs permanents 6,600 "		
		1 capitaine instructeur 800 "		
		1 instructeur adjoint 600 "		
		1 officier comptable 633 33		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		1 secrétaire 2,200 "		
		1 dessinateur civil 2,970 "		
		1 aumônier 2,200 "		
		1 médecin 833 33		
		1 mécanicien 1,540 "		
		1 waguemestre conservateur des bâtiments 700 "		
		1 garde conservateur du matériel 360 "		
		1 infirmier 440 "		
		2 portiers 1,650 "		
		5 hommes de peine 2,200 "		
		2 tambours 565 "		
		1 surveillant à l'école d'équitation 400 "		
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux à l'école d'équitation, à 50 centimes par homme et par jour 2,007 50		
17			57,490 16	
Corps enseignant.				
	b.	7 professeurs militaires 7,466 66		
		10 — civils 49,656 "	179,816 18	
		9 répétiteurs militaires 6,649 33		
		5 — civils 10,010 "		
		1 maître militaire 800 "		
		4 — civils 10,560 "		
			85,141 99	
	c.	Solde des élèves 57,175 03		
Dépenses d'administration.				
		Frais de bureau 5,000 "		
		Manège 3,500 "		
		Chauffage et éclairage 9,000 "		
		Manipulations des élèves au laboratoire 1,000 "		
		Indemnité aux travailleurs 1,500 "		
18		Ménage des domestiques : 8 hommes, à 50 centimes par jour 1,460 "	29,003 75	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. 1,200 "		
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école). 2,000 "		
		Achat de livres, instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'école de l'établissement; dépenses diverses imprévues 6,343 75		
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.			208,819 91	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
179,816 18		180,125 40	•	309 22	
20,003 73		20,007 73	•	4 •	
208,819 91		200,133 13	•	515 22	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		Personnel des établissements de l'artillerie.		
19	a.	Traitement des employés de la manufacture d'armes fr. 10,500 »	48,500 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 11,200 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,600 »		
		Matériel de l'artillerie.		
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 205,370 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
		Manufacture d'armes.		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
		L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
20	d.	Achat de matériaux fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers 238,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		310,000 »		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		290,000 »		
		Fonderie de canons.		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :		
e.		Achat de matériaux fr. 38,150 »		
		Salaire des ouvriers 31,400 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		61,400 »		
		A REPORTER. fr. 663,770 »	48,500 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	Lettres des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 665,770 »	48,500 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 »		
		Salaire des ouvriers 55,950 »	800,000 »	»
		Menues dépenses 2,800 »		
		96,750 »		
20 (suite)	g.	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie 8,500 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	848,500 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
48,500 »		48,500 7	»	»	
800,000 .		800,000 *	»	»	
848,500 »		848,500 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordinaires et temporaires.
21		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 105,009 »		
		Ouvrages de fortifications. 28,194 »		
		Ouvrages mixtes 18,935 »		
		150,138 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements, défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Braesschaet.		
	b.	Bâtiments militaires 346,891 »		
		Ouvrages de fortification 95,606 »		
		Ouvrages mixtes 15,565 »		
		455,862 »		
	c.	Frais de surveillance générale 19,000 »	700,000 »	»
	d.	Achat d'immeubles. 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc. 26,500 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie 8,000 »		
	h.	Levée des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levée des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.								
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.									
						DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.
							A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemencement, etc.			
			Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.					
			Alost	4,488	"	"	11,572	"	"	16,060			
			Audenarde	500	"	"	"	"	"	500			
			Bruges.	1,075	"	"	5,925	"	"	7,000			
			Gand (citadelle).	5,286	2,534	138	5,884	1,798	"	15,660			
			Ostende	3,308	2,480	155	31,719	4,638	"	42,500			
			Termonde	2,182	2,130	440	12,222	57,226	"	74,200			
			Charleroy (ville haute).	3,751	1,874	"	6,963	1,066	346	14,000			
			Dinant.	500	"	"	"	"	"	500			
			Mons	950	"	210	1,390	"	"	2,350			
			Namur (ville)	324	"	"	4,500	"	"	4,824			
			— (citadelle)	2,937	3,369	209	6,783	2,757	2,144	18,219			
			Tournay (ville).	382	"	"	1,367	"	"	1,749			
			— (citadelle)	2,295	1,203	518	9,710	8,695	107	22,328			
			Beverloo (camp)	28,000	"	2,500	130,000	"	"	160,500			
			Hasselt	1,590	"	16	1,844	"	"	3,450			
			Huy	187	203	17	"	"	"	407			
			Liège (ville).	4,869	124	"	10,266	"	"	15,259			
			— (citadelle)	5,962	3,170	"	15,581	11,637	"	36,350			
			— (chartreuse)	2,354	673	"	170	2,743	"	5,940			
			Anvers (anc. place)	6,316	"	2,673	30,568	"	"	39,357			
			— (citad. du sud).	5,406	2,120	761	12,187	722	"	21,196			
			— { fortins de Deurne et de Berchem, et lunettes de Deurne et d'Ho- boken	6,470	1,625	625	175	"	"	8,895			
			— (Tête des Fl.).	1,184	919	1,310	"	"	2,970	6,383			
			Braesschaet(polygone).	2,939	"	462	18,813	"	"	22,254			
			Liefkenshoek (fort)	796	827	2,852	1,871	601	994	7,941			
			Lillo (—)	1,347	1,378	2,152	1,908	378	1,257	8,430			
			Ste-Marie (—)	414	214	3,438	"	"	"	4,066			
			Bruxelles	2,865	"	"	5,635	"	"	8,500			
			Diest (ville).	1,495	2,965	75	15,812	880	6,850	28,077			
			— (citadelle)	1,090	230	510	"	465	"	2,295			
			Lierre.	96	136	74	24	"	697	1,027			
			Louvain	350	"	"	1,833	"	"	2,163			
			Malines	775	"	"	1,251	"	"	2,026			
			Vilvorde	506	"	"	918	"	"	1,424			
				103,009	28,194	18,935	346,891	93,606	15,365	606,000			
				150,138			455,862						
700,000 "	700,000 "	"	"										

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
22	a)	12,053,654 rations de pain, à 16 centimes fr. 1,928,581 44		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 25,250 08		
			1,903,331 36	
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,358,530 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 30 c' fr. 1,766,089 "		
25		1,242,005 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 15 c' 1,428,409 25		
		2,600,625 b 3,194,498 25		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 84,497 40		
			3,110,000 85	
		A REPORTER. fr. 5,013,352 21		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865

1865.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFERENCES		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION	DIMINUTION	
1,905,551 50		1,908,994 54		5,642 98	a) Décomposition des rations
					Infanterie 9,062,585 Cavalerie 1,866,610 Artillerie 1,608,270 Genie 289,445 Compagnies d'administration 49,640 TOTAL 12,875,550
					A déduire Infanterie 150,000 Cavalerie 22,000 Artillerie 34,000 Genie 5,500 Compagnies d'administration 600 JOURNÉES de marche d'hommes aux hôpitaux Le 1/5 des journées des enfants de troupe 454 400 90,000 61,000 14,000 600 30,416 819,916 Reste 12,055,634
					b) Décomposition des rations Cavalerie Artillerie Chevaux ayant droit à la ration forte ayant droit à la ration légère fortes légères 782 3,315 285,450 1,209,245 1,072 391,280 1,868 90 681,820 52,850 3,722 3,405 1,358,550 1,242,095
3,110,000 85		3,121,845 80		11,844 95	782 chevaux des deux régiments de cuirassiers incorporés aux 3 ^e et 4 ^e lanciers et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère au fur et à mesure des extinctions
5,015,552 21		5,030,840 14		17,487 95	

46

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	5,015,532 21	.
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 9 août 1885.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 .		
		24,450 — à une — 15 — 566,750 .		
		————— 590,750 .		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 3,050,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 182,500 .	652,506 56	.
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 608,025 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 12,160 50		
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,095 86		
		Renouvellement de 2,000 couvertures, à 17 francs 34,000 .		
		— de 2,000 sacs de campement et toiles de traversins, à fr. 4 50 c. 9,000 .		
		————— 47,095 86		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>		
		Infanterie fr. 60,462 .		
		Cavalerie 85,859 60		
		Artillerie 11,048 90		
		Génie 1,768 .		
		————— 157,138 50		
		A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. . . 57,158 50		
		—————	100,000 .	.
		A REPORTER. fr.	5,745,858 57	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865		CREDIT alloue POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
TOTAL			ALIMENTATION	DIMINUTION	
5,013,352 21	5,050,840 14	.	17,487 93		
				</	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	5,745,858 57	"
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 "	100,000 "	"
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 "		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	"	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	75,000 "	"
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	"	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison et les camps	70,000 "	"
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{8}$ de l'effectif des chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	206 chevaux de lanciers, à fr. 740. . fr. 219,040 "	570,790 "	"
		148 — de chasseurs à cheval 740. . . 109,520 "		
		119 — de guides et de l'école de cavalerie 840. . . 99,960 "		
		68 — de selle d'artillerie. 840. . . 57,120 "		
		131 — de trait — 650. . . 85,150 "		
		762		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 "	580,790 "	"
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	6,571,648 57	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
TOTAL				
5,745,858 57	5,763,890 18	»	18,031 61	
100,000 »	100,000 »	»	»	
75,000 »	75,000 »	»	»	
70,000 »	70,000 »	»	»	
580,790 »	580,790 »	»	»	
6,571,648 57	6,580,080 18	»	18,031 61	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IX.			
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
		Traitement de disponibilité.			
		1	2		
			Général-major	fr. 8,400	»
		Traitement de non-activité.			
		5	» Lieutenants colonels, à	5,250	16,250 »
		9	» Majors, à	2,750	24,750 »
		10	» Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	19,000 »
		12	» — de 2 ^e —, à	1,700	20,400 »
		1	» — de 5 ^e —, à	1,500	1,500 »
		20	» Lieutenants, à	1,050	21,000 »
		6	» Sous-lieutenants, à	900	5,400 »
		1	» Garde d'artillerie de 5 ^e classe, à	900	900 »
		1	» Médecin de régiment, à	1,900	1,900 »
		1	» Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe, à	1,700	1,700 »
		2	» — de 2 ^e classe, à	1,050	2,100 »
		2	» Directeurs d'hôpital de 2 ^e classe, à	1,050	2,100 »
	a.	70	»		
		Traitement de réforme			
		1	» Sous-lieutenant	450	»
				125,010	»
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments.	629 45	
				125,280 55	
		Charges extraordinaires			
		1	» Sous-lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ^{ts} par jour	775 80	
		73	2	126,054 55	
50				156,725 40	775 80
		Indemnité de fourrages.			
	b.	2 chevaux $\times$ 565 = 750 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^{ts}		fr. 949	»
	c.	Honoraires d'avocats et frais de procédure		10,495 85	
		Frais de représentation.			
51	»	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.		30,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE IX		166,725 40	775 80

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
137,499 20	148,548 52	•	11,049 12	
50,000 •	50,000 •	•	•	
167,499 20	178,548 52	•	11,049 12	

DÉVELOPPEMENT DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
52		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires, et arriérés	75,000	»
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires	11,500	»
	c.	Secours à d'anciens militaires, à des veuves et des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre.	16,650	»
			103,150	»
	d.	Secours aux réfugiés politiques.	540	»
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes	2,455 86	
			2,973 86	
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	103,150	2,973 86
35		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	16,243 21	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	16,243 21	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
106,123 86		106,063 86	*	540 °	
106,123 86		106,063 86	*	540 °	
16,245 21		16,527 55	°	84 34	
16,245 21		16,527 55	*	84 54	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE XII.		
		GENDARMERIE. (a)		
		Traitement, solde et accessoires.		
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		46 60		
		1,491 1,049		
		1,537 1,109		
a.		Officiers de tous grades fr. 183,826 25		
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,442,899 75		
		1,626,726 »		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 27,000 »		
		1,653,726 »		
		A DÉDUIRE, pour incomplets et congés. 52,908 90		
		1,620,817 10		
		Fourrages.		
		21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 30 c. 28,470 »		
		87,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 30 c. 113,880 »		
b.		295,285 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c. 324,815 50		
		404,785 467,165 50		
		A DÉDUIRE, pour incomplets 5,076 75		
		462,086 75		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
		442 gendarmes à pied, à 1 franc 442 »		
c.		1,049 — à cheval, à 2 francs. 2,098 »		
		2,540 »		
		Casernement des hommes.		
d.		544,215 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes. fr. 27,110 75		
		Casernement des chevaux.		
e.		582,885 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. . . fr. 15,515 40		
		Frais de bureau.		
f.		Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale 16,300 »		
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.	2,144,270 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1865.

1865.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																		
TOTAL		ALIMENTATION	DIMINUTION.																																																																																																			
				a) Cette arme est composée d'un et six-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après																																																																																																		
				Officiers.																																																																																																		
				<table><tr><th>Officiers de gendarmerie</th><th>Officiers comptables</th><th>Chevaux</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages</th><th>Traitement annuel</th><th>MONTANT</th></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>3</td><td>Colonel . . .</td><td>1,095</td><td>10,000 »</td><td>10,000</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>750</td><td>7,500 »</td><td>7,500</td></tr><tr><td>5</td><td>»</td><td>6</td><td>Majors . . .</td><td>2,190</td><td>6,500 »</td><td>19,500</td></tr><tr><td>1</td><td>»</td><td>1</td><td>Capitaine adjudant-major</td><td>750</td><td>5,500 »</td><td>5,500</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>— quartier maître de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe</td><td>»</td><td>3,800 »</td><td>3,800</td></tr><tr><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>Capitaine administrateur d'habil de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe</td><td>»</td><td>3,400 »</td><td>3,400</td></tr><tr><td>9</td><td>»</td><td>18</td><td>Capitaines</td><td>6,570</td><td>5,500 »</td><td>49,500</td></tr><tr><td>9</td><td>»</td><td>9</td><td>Lieutenants</td><td>5,285</td><td>5,250 »</td><td>29,250</td></tr><tr><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>Sous lieutenants</td><td>7,500</td><td>2,800 »</td><td>56,000</td></tr><tr><td>44</td><td>2</td><td>60</td><td></td><td>21,900</td><td></td><td>184,750</td></tr><tr><td>46</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments</td><td>925 75</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>Reste</td><td>fr 185,825 25</td></tr></table>	Officiers de gendarmerie	Officiers comptables	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	Traitement annuel	MONTANT	1	»	3	Colonel . . .	1,095	10,000 »	10,000	1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500	5	»	6	Majors . . .	2,190	6,500 »	19,500	1	»	1	Capitaine adjudant-major	750	5,500 »	5,500	»	1	»	— quartier maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	3,800 »	3,800	»	1	»	Capitaine administrateur d'habil de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	3,400 »	3,400	9	»	18	Capitaines	6,570	5,500 »	49,500	9	»	9	Lieutenants	5,285	5,250 »	29,250	20	»	20	Sous lieutenants	7,500	2,800 »	56,000	44	2	60		21,900		184,750	46												A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	925 75						Reste	fr 185,825 25
Officiers de gendarmerie	Officiers comptables	Chevaux	GRADES.	RATIONS de fourrages	Traitement annuel	MONTANT																																																																																																
1	»	3	Colonel . . .	1,095	10,000 »	10,000																																																																																																
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500																																																																																																
5	»	6	Majors . . .	2,190	6,500 »	19,500																																																																																																
1	»	1	Capitaine adjudant-major	750	5,500 »	5,500																																																																																																
»	1	»	— quartier maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	3,800 »	3,800																																																																																																
»	1	»	Capitaine administrateur d'habil de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	3,400 »	3,400																																																																																																
9	»	18	Capitaines	6,570	5,500 »	49,500																																																																																																
9	»	9	Lieutenants	5,285	5,250 »	29,250																																																																																																
20	»	20	Sous lieutenants	7,500	2,800 »	56,000																																																																																																
44	2	60		21,900		184,750																																																																																																
46																																																																																																						
					A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	925 75																																																																																																
					Reste	fr 185,825 25																																																																																																
				Troupes.																																																																																																		
				<table><tr><th>Hommes</th><th>Chevaux</th><th>GRADES.</th><th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes</th><th>RATIONS de fourrages</th><th>SOLDE journalière</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>3</td><td>3</td><td>Adjudants-sous-officiers</td><td>1,095</td><td>1,000</td><td>4 10</td><td>4,489 50</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Marechaux des logis chefs</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>5 60</td><td>11,826 »</td></tr><tr><td>62</td><td>62</td><td>Marechaux des logis à cheval</td><td>22,650</td><td>22,650</td><td>5 40</td><td>76,912 »</td></tr><tr><td>18</td><td>»</td><td>— — à pied .</td><td>6,570</td><td>»</td><td>2 60</td><td>17,082 »</td></tr><tr><td>155</td><td>155</td><td>Brigadiers à cheval</td><td>49,275</td><td>49,275</td><td>5 10</td><td>152,752 50</td></tr><tr><td>45</td><td>»</td><td>— — à pied .</td><td>15,695</td><td>»</td><td>2 40</td><td>37,668 »</td></tr><tr><td>840</td><td>840</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>506,600</td><td>506,600</td><td>2 75</td><td>845 150 »</td></tr><tr><td>581</td><td>»</td><td>— — à pied</td><td>159,065</td><td>»</td><td>2 15</td><td>298,989 75</td></tr><tr><td>1,491</td><td>1,049</td><td></td><td>544,215</td><td>582,885</td><td></td><td>1,442,899 75</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Chevaux d'officiers . . .</td><td></td><td>21,900</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>404,785</td><td></td><td></td></tr></table>	Hommes	Chevaux	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes	RATIONS de fourrages	SOLDE journalière	MONTANT.	3	3	Adjudants-sous-officiers	1,095	1,000	4 10	4,489 50	9	9	Marechaux des logis chefs	3,285	3,285	5 60	11,826 »	62	62	Marechaux des logis à cheval	22,650	22,650	5 40	76,912 »	18	»	— — à pied .	6,570	»	2 60	17,082 »	155	155	Brigadiers à cheval	49,275	49,275	5 10	152,752 50	45	»	— — à pied .	15,695	»	2 40	37,668 »	840	840	Gendarmes à cheval	506,600	506,600	2 75	845 150 »	581	»	— — à pied	159,065	»	2 15	298,989 75	1,491	1,049		544,215	582,885		1,442,899 75			Chevaux d'officiers . . .		21,900							404,785																
Hommes	Chevaux	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes	RATIONS de fourrages	SOLDE journalière	MONTANT.																																																																																																
3	3	Adjudants-sous-officiers	1,095	1,000	4 10	4,489 50																																																																																																
9	9	Marechaux des logis chefs	3,285	3,285	5 60	11,826 »																																																																																																
62	62	Marechaux des logis à cheval	22,650	22,650	5 40	76,912 »																																																																																																
18	»	— — à pied .	6,570	»	2 60	17,082 »																																																																																																
155	155	Brigadiers à cheval	49,275	49,275	5 10	152,752 50																																																																																																
45	»	— — à pied .	15,695	»	2 40	37,668 »																																																																																																
840	840	Gendarmes à cheval	506,600	506,600	2 75	845 150 »																																																																																																
581	»	— — à pied	159,065	»	2 15	298,989 75																																																																																																
1,491	1,049		544,215	582,885		1,442,899 75																																																																																																
		Chevaux d'officiers . . .		21,900																																																																																																		
				404,785																																																																																																		
2,144,270	2,124,558 76	10,751 24	»	TOTAL . . .		1,442,899 75																																																																																																

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	142	Administration centrale	250,810	100,000
II.	144	États-majors.	1,545,425	»
III.	152	Service de santé des hôpitaux	959,629	»
IV.	154	Solde des troupes	21,507,981	25
V.	170	École militaire	208,819	01
VI.	172	Établissements et matériel de l'artillerie	848,500	»
VII.	176	Matériel du génie	700,000	»
VIII.	178	Pain, fourrages et autres allocations	6,571,648	57
IX.	184	Traitements divers et honoraires	166,725	40
X.	186	Pensions et secours.	105,150	»
XI.	ib.	Dépenses imprévues	16,243	21
			52,656,052	54
XII.	188	Gendarmerie.	2,144,270	»
		TOTAUX. fr.	54,801,202	54
				105,747 66

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1863.

1863.	TOTAL.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	550,810 "	551,460 "	"	650 "	
	1,543,425 "	1,543,792 90	"	367 90	
	959,620 "	959,652 90	"	3 90	
21,507,981 25	21,543,822 40		"	55,841 15	
208,819 91	209,133 13		"	515 22	
848,500 "	848,500 "		"	"	
700,000 "	700,000 "		"	"	
6,571,648 57	6,589,680 18		"	18,051 61	
167,499 20	178,548 52		"	11,049 12	
106,123 86	106,665 86		"	540 "	
16,245 21	16,527 55		"	84 34	
52,760,680 "	52,827,561 24		"	66,881 24	
2,144,270 "	2,124,558 76		19,751 24	"	
54,904,950 "	54,952,100 "		19,751 24	66,881 24	
DIMINUTION. . . . fr.			47,150 "		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1863 jusqu'au 31 août 1864.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
10 juin 1863.	Peck, J.-J.G.	Contrôleur d'armes . . .	71	49	11	2	Grand âge	2,510 42	1,674 »
9 sept. id.	Niffle, C.-B.	Garde de génie	54	31	1	»	Infirmité incurable . .	1,615 55	771 »
3 févr. 1864.	Van Cutsem, H.-J. . . .	Sous-chef de bureau . . .	68	35	4	»	Plus de 65 ans. . . .	2,950 85	1,515 »
Id.	De Pauw, N.	Employé de 1 ^{re} classe. . .	68	50	4	10	Id.	2,350 41	1,007 »
1 ^{er} mars id.	Voncken, A.	Maître de langues à l'école militaire.	79	25	5	»	Grand âge et plus de 25 années de l'en- seignement du pays.	5,895 »	5,895 »
TOTAL. fr.									8,948 »

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1863 jusqu'au 31 août 1864.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
1.	55	Piron, J.-J.	12 sept. 1863 . .	Décès	1,666 »	Au 1 ^{er} septembre 1864, il restait à servir 51 pensions, montant ensemble à 41,149 francs.
2	68	Haus, J.-B.	17 oct. 1862. . .	Id.	736 »	
3	50	Vanderminnen, J.-B. . .	20 déc. 1862 . .	Id.	580 »	
4	48	Verhaeghe, P.-J.-J. . .	17 févr. 1864 . .	Id.	175 »	
TOTAL. fr.					3,157 »	